

ANNEXE 2 – Fiche d'aide au pilotage des saisies dans ONDE

Cette fiche est destinée à être diffusée le plus largement possible auprès des personnels d'ores et déjà utilisateurs de Décibel ou susceptibles de le devenir – en particulier les inspecteurs de l'Éducation nationale (IEN) premier degré – et de prendre, en lien avec la direction des systèmes d'information (DSI) académique, toute initiative de nature à favoriser l'appropriation de cet outil de pilotage (par exemple, une présentation par l'assistance académique lors d'une réunion du collège des IEN).

Sur le plan juridique, le recueil dans ONDE des données personnelles des élèves et de leurs responsables s'effectue dans le respect du règlement général (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 sur la protection des données (RGPD) et de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. ONDE est mise en œuvre pour l'exécution d'une mission d'intérêt public au sens du e) du 1 de l'article 6 du RGPD, ce qui signifie que l'enregistrement des données ne nécessite pas de recueillir le consentement des parents.

I. Quelles sont les données attendues ? Comment en favoriser la collecte ?

1. Les GS, les CP et les CE1 dédoublés

ONDE continue à permettre d'identifier les « GS, CP et CE1 dédoublés » issus de la mesure « 100% de réussite au CP » de 2017 qui couvre également les classes multi-niveaux composées d'élèves de GS et/ou de CP et/ou de CE1, ainsi que d'élèves d'autres niveaux. Pour chaque classe, trois informations peuvent être cochées : « classe dédoublée », « salle partagée » et « co-enseignement ». Il est crucial d'accompagner les directeurs pour fiabiliser l'enregistrement de ces données. Une classe dédoublée correspond à un emploi à temps plein et doit être enregistrée comme telle. La collecte de ces données est essentielle pour évaluer et piloter cette mesure, évitant ainsi une enquête supplémentaire et minimisant les erreurs d'interprétation.

2. Les langues vivantes étrangères et régionales

La fonctionnalité mise en place permet l'enregistrement de la (ou des) langue(s) vivante(s) étrangère(s) et régionale(s) **étudiée(s) par les élèves**.

Dans un souci d'allègement des saisies, **l'anglais est préenregistré par défaut** dans ONDE pour chaque élève du CP au CM2, cette situation étant, de fait, la plus répandue. Il est possible de saisir une autre langue pour rendre compte de la réalité, voire de remettre cette donnée à « blanc » lorsque, par extraordinaire, l'enseignement de langue vivante ne peut être assuré.

Pour les élèves de maternelle, la donnée n'est pas pré-renseignée dans l'application mais peut être saisie pour traduire la mise en place de **l'éveil à la diversité linguistique**.

Ce mode de fonctionnement, mis en place pour simplifier les tâches des directrices et directeurs d'école, **suppose un travail de vérification dans chaque circonscription** par les inspectrices et inspecteurs de l'éducation nationale : en effet, rien ne permet par exemple de distinguer les élèves apprenant effectivement l'anglais de ceux pour lesquels la validation de l'information (ou sa modification) a été omise. Pour effectuer cette vérification, des tableaux s'appuyant sur les données de ONDE pour l'organisation de cet apprentissage sont disponibles dans l'application Décibel (v. II.).

Il pourra être utile, pour encourager la vérification et l'enregistrement des langues vivantes, de rappeler que cette fonctionnalité a permis de supprimer une enquête ainsi qu'une ressaisie dans l'application Affelnet 6°.

3. Les dispositifs de personnalisation des parcours

L'article L. 111-1 du code l'éducation pose le principe d'une école inclusive pour tous les élèves, sans aucune distinction. Afin de garantir une continuité de l'accueil et du suivi de la scolarité des élèves présentant des besoins particuliers, notamment en cas de changement d'école, l'application ONDE permet, depuis la rentrée 2018, l'enregistrement dans les fiches élèves du bénéfice d'un ou plusieurs des dispositifs de personnalisation des parcours mis en place par le ministère, notamment, ceux prévus par la circulaire n° 2016-117 du 8 août 2016.

Ces informations sont transmises par ONDE à LSU pour éviter leur double saisie par les directrices et les directeurs.

En outre, pour les besoins de l'organisation pédagogique de l'école, les **élèves bénéficiant d'un même dispositif** peuvent faire l'objet dans ONDE d'un regroupement ainsi repéré.

Pour rappel, la gestion administrative des élèves relevant du **dispositif « ULIS école »** s'effectue de la manière suivante :

- ces élèves sont répartis dans leur « classe de référence » du niveau d'enseignement visé par leur PPS,
- l'indication du bénéfice du dispositif « ULIS école » est renseignée dans leur « fiche élève »,
- ils sont également affectés à un regroupement « ULIS » afin de faciliter l'organisation des temps d'apprentissage avec le coordonnateur du dispositif.

Désormais des évolutions permettent aux utilisateurs d'être guidés dans leur parcours pour une saisie complète de ces situations. Une fiche « pas à pas » est disponible dans la rubrique documentation de ONDE pour accompagner ces enregistrements.

N.B : ces regroupements sont pris en compte au même titre que des classes pour la détermination des décharges de direction.

4. Les PCS des représentants légaux des élèves

La collecte de la PCS des parents est essentielle à l'évaluation des politiques éducatives mises en œuvre dans le premier degré. En effet, la connaissance des caractéristiques socio-économiques des élèves est un élément de contexte indispensable à :

- la connaissance, par le ministère comme pour les chercheurs, des déterminants sociaux-économiques de la réussite et des inégalités scolaires à l'école primaire, pour mieux lutter contre ces déterminismes ;
- l'allocation équitable des moyens d'enseignement sur le territoire, par exemple en faveur des territoires ruraux ou de montagne ; ainsi, l'élaboration de la carte de l'éducation prioritaire et le repérage des écoles qui, sans relever de l'éducation prioritaire, justifient un accompagnement spécifique, budgétaire ou pédagogique (allocation progressive des moyens, dédoublement des classes de GS, de CP et de CE1, intervention des personnels médico-sociaux du ministère, ...) sont d'autant plus empreints de justice qu'ils peuvent s'appuyer sur des données fines.

Les PCS des parents sont recueillies au moyen de la fiche de renseignements produite par ONDE, distribuée aux familles par les directrices et directeurs d'école : sur cette fiche, les parents indiquent simplement, en référence à la nomenclature INSEE figurant en regard, le code correspondant à leur PCS. Ce mode opératoire a pour but d'éviter, lors de la saisie dans ONDE, toute réinterprétation par les directrices et directeurs d'école.

Aussi, **il est très important que les parents se voient remettre cette fiche de renseignements, à l'exclusion de tout autre modèle local**, et que ce document, organisé sur quatre pages, **soit reprographié dans son intégralité**, liste des PCS y compris. En effet, cette fiche est en outre conforme :

- aux exigences d'information obligatoire des personnes dont les données personnelles font l'objet d'un traitement automatisé (RGPD) ;
- aux dispositions de la [circulaire du 20 juin 2023 relative à la prise en compte de la diversité des familles et au respect de l'identité des personnes transgenres dans la fonction publique de l'État](#), s'agissant de la prise en compte des différentes compositions de la famille, notamment homoparentale, dans l'ensemble des documents administratifs ;
- au principe du « dites-le nous une fois », porté par l'[article L.113-12 du code des relations entre le public et l'administration](#), puisqu'elle peut être éditée pré-remplie, charge aux parents de ne modifier que les informations qui doivent l'être.

Toutefois, si malgré le respect de ces consignes, des parents ne reportent pas le code de leur PCS sur la fiche, la donnée restera dans ONDE à la valeur « non précisée » (code 99).

5. Les classes UEMA et UEEA

Les unités d'enseignement maternelles et élémentaires autismes peuvent être créées dans l'application ONDE depuis octobre 2023, en tant que classe.

Après avoir indiqué la présence de ces unités dans la « carte d'identité » de l'école, les directrices et les directeurs d'école attribuent le type « UEMA » ou « UEEA », selon la situation, aux classes créées pour accueillir ces publics scolaires. Les élèves bénéficiaires du dispositif sont à répartir dans ces classes, ce qui entraîne l'enregistrement automatique du bénéfice du dispositif dans leur fiche élève.

Le rapport Décibel nommé « DECIBEL_La répartition des élèves en classes non ordinaires » permet de suivre l'enregistrement de ces classes et de leurs élèves.

Une fiche pas à pas est disponible dans la documentation du module directeur de ONDE.

6. Déploiement de ONDE pour les élèves du secteur médico-social

Conformément aux annonces du Comité Interministériel du Handicap du 16 mai 2024, tous les enfants et adolescents y compris ceux scolarisés dans les établissements médico-sociaux auront un identifiant national élève (INE) à partir de la rentrée 2024. Cela concerne les élèves scolarisés par le ministère chargé de la santé dans **l'unité d'enseignement** d'un établissement médico-social (EMS), qu'ils soient exclusivement scolarisés dans **l'unité d'enseignement internalisée (UEI)** d'un EMS ou dans **l'unité d'enseignement externalisée (UEE)** d'un EMS (implantée dans une école) **ou à temps partagé entre** un EMS et une école.

Des consignes et des documents d'accompagnement viendront accompagner ce déploiement et ces évolutions.

6.1. Élèves qui fréquentent uniquement un établissement médico-social (EMS)

Depuis juillet 2024, l'application ONDE est déployée dans les établissements médico-sociaux (EMS). Les **directeurs d'EMS** peuvent désormais créer les unités d'enseignement internalisées (UEI) selon la même procédure que celle utilisée par les directeurs d'école pour les classes. Ils y répartissent **les élèves qui suivent 100 % de leur scolarité dans leur établissement**.

6.2. Élèves qui fréquentent une école pour tout ou partie de leur scolarisation

6.2.1. Élèves qui fréquentent une unité d'enseignement externalisée (UEE)

Depuis le 19 novembre 2024, ONDE permet aux **directrices et directeurs d'école** de créer les **UEE** (unités d'enseignement externalisées), selon la même procédure que les unités « autisme », hormis la sélection du type de classe qui devra être ici « UEE », puis d'y répartir les **élèves des EMS** qui suivent **tout ou partie de leur scolarité en UEE**.

6.2.2. Élèves qui fréquentent une classe ordinaire sans par ailleurs fréquenter d'UEE

Les élèves scolarisés en classe ordinaire, sans par ailleurs fréquenter d'UEE dans l'école, peuvent être enregistrés dès la rentrée scolaire.

Depuis le 19 novembre 2024, les récentes évolutions de ONDE permettent aux **directrices et directeurs d'école** d'indiquer pour **ces élèves** le bénéfice d'un **dispositif d'inclusion individuelle** (dispositif de personnalisation de parcours « DII »).

II. Décibel, pour suivre les saisies et en contrôler la cohérence

1. Des indicateurs et des axes d'analyse partagés par tous les responsables de l'école primaire

L'application Décibel, basée sur le progiciel « SAP Business Objects Infoview », **est alimentée, chaque nuit, par les données de scolarité saisies le jour même dans ONDE** par les directeurs d'école (organisation pédagogique de l'école, admission/répartition/radiation/passage de niveau des élèves, constat d'effectifs, prévision d'effectifs).

Décibel :

- fournit des **indicateurs types** relatifs aux communes, écoles, classes et élèves calculés à partir des données issues de ONDE, selon des règles identiques pour tous les responsables de l'école primaire (effectifs, nombre d'élèves par classe – « E/C », etc.) ;

- offre une **vision fidèle de la gestion administrative de la scolarité du premier degré**, à la date du jour ou à une date révolue, et selon différents axes d'analyse. La déclinaison des résultats est possible par école, commune, RPI, circonscription, département, académie, secteur d'enseignement, réseau d'éducation prioritaire, zonage administratif, âge des élèves, niveau d'enseignement des élèves, situation administrative des élèves, etc. ;
- permet de suivre **l'évolution dans le temps de tous les indicateurs**, du fait de l'historisation des données qui atteint à ce jour quatorze ans (depuis 2007).

2. Des restitutions prédéfinies, pour une exploitation simple

Décibel permet d'obtenir en quelques clics des **tableaux de bord regroupés par thème**. Concernant les données récemment introduites et mentionnées au I., plusieurs restitutions sont disponibles :

- le tableau « **Répartition des élèves par PCS regroupée** » décline les effectifs d'élèves d'un ensemble (école, circonscription, département, académie, ... ou écoles en REP+ d'un département, ...) selon leur milieu social (très favorisé, favorisé, moyen, défavorisé). Ce dernier est déterminé à partir de la profession ou catégorie socio-professionnelle (PCS) de leurs représentants légaux (le plus souvent, leurs parents) ;
- le tableau « **Enseignement des langues vivantes** » offre différentes déclinaisons des effectifs d'élèves d'un ensemble par rapport à l'apprentissage des langues vivantes à l'école : effectifs d'élèves apprenant au moins une langue vivante étrangère, une seule langue vivante étrangère, deux langues vivantes étrangères, une langue vivante étrangère et une langue vivante régionale, seulement une langue vivante régionale ou aucune langue vivante ;
- des tableaux « **Enseignements des langues – rapport détaillé** » précisent tous ces chiffres pour chaque langue ou couple de langues vivantes étudiées ;
- le tableau « **Dispositifs anomalies** » permet de suivre la saisie des dispositifs de personnalisation des parcours au bénéfice des élèves et la saisie des regroupements de ces élèves. Il est particulièrement utile pour le suivi de la saisie des élèves bénéficiant du dispositif « ULIS école » et l'enregistrement des regroupements ULIS lors des opérations de la carte scolaire afin de s'assurer de la cohérence de ces données ;
- les indicateurs relatifs au **dédoublement des GS, CP et CE1** ;
- enfin, depuis 2022, **un nouveau rapport Décibel est proposé pour faciliter le suivi de la réforme prioritaire visant à plafonner les effectifs des classes de GS, CP et CE1 à 24 élèves.**

Par ailleurs, trois fiches peuvent être éditées :

- une **fiche école** (répartition des élèves par âge, sexe, classes, niveau d'enseignement, inscription aux services périscolaires, commune de résidence et parcours scolaire) ;
- une **fiche RPI** (indicateurs identiques à la fiche école à l'échelon du RPI) ;
- une **fiche mairie** (répartition des élèves par classes, niveau, sexe, inscriptions aux services périscolaires, commune de résidence pour chaque école de la commune).

3. Des possibilités de requêtes et de restitutions personnalisées

- Décibel permet de **personnaliser une restitution prédéfinie**, par exemple en ajoutant des données complémentaires ou en modifiant le périmètre géographique.
- Décibel met aussi à disposition l'ensemble des données non nominatives de ONDE (univers de données Business Objects Infoview) pour la **création de restitutions personnalisées, tabulaires ou graphiques, via le module de requête**.

4. Une aide au pilotage du constat de rentrée et des prévisions d'effectifs

Décibel propose également, en aide à l'élaboration de la carte scolaire, **5 tableaux de bord dédiés au pilotage des campagnes de prévisions d'effectifs** ouvertes dans ONDE :

- un **suivi opérationnel du déroulé des campagnes de prévisions**, décliné par école ;
- une **fiche par école détaillant l'exercice des prévisions** (de la « montée pédagogique » de tous élèves aux révisions de l'IA DASEN, en passant par les révisions du directeur d'école et de l'IEN) ;
- un **récapitulatif détaillé des prévisions à l'échelon de la DSDEN**, décliné par école, avec consolidation des chiffres au choix : à la commune, au RPI, à la circonscription ou par type d'école (maternelle, élémentaire, primaire) ;
- une **synthèse des prévisions à l'échelon de la DSDEN**, déclinée par circonscription ;
- une mise en regard de **l'évolution dans le temps des effectifs constatés et des prévisions d'effectifs** (représentation tabulaire et graphique).

Au-delà du calcul du « E/C » à organisation pédagogique constante, la fiche par école et le récapitulatif détaillé des prévisions permettent de simuler l'impact sur le « E/C » d'une ouverture ou d'une fermeture de classe.

5. Pour en savoir plus sur Décibel

Toute la **documentation** est disponible sur le site de diffusion du PIAD (Pôle Informatique d'Aide à la Décision) de la DSI de l'académie de Bordeaux : <http://diff.ac-bordeaux.fr/index.php?id=145>

Les **correspondants techniques académiques** sont vos interlocuteurs pour **l'attribution d'un accès** à Décibel (authentification par login et mot de passe).